© Drogues Info Service - 6 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

détection champignons

Par Profil supprimé Postée le 11/01/2017 18:22

> Bonsoir, j'aimerai savoir si actuellement, en 2017, il est possible lors d'un controle de police en salivaire, qu'ils détectent une prise de champignons hallucinogène ou si leur tests ne le détecte pas. merci

---

Mise en ligne le 12/01/2017

Bonjour,

Les tests salivaires utilisés comme outils de dépistage routier peuvent déceler la présence de cinq familles de produit : le cannabis, la cocaïne et le crack, les opiacés, l’ecstasy et les amphétamines. Les champignons hallucinogènes ne peuvent donc pas être détectés à cette occasion.

Toutefois, conduire sous l’emprise de champignons hallucinogènes peut être extrêmement dangereux, notamment à cause des hallucinations qu’ils entrainent. Si vous commettez une infraction ou si vous causez un accident, une analyse urinaire ou sanguine pourrait être effectuée avec une recherche à plus large spectre et vous pourriez vous retrouver dans une situation délicate.

Si vous avez d’autres questions, n’hésitez pas à nous contacter par téléphone au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit, de 8 h à 2 h).

Bonne année et soyez prudent !

Cordialement,